



Ville de Lautrec
81440

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'article L 2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2024.

Le budget primitif 2024 a été adopté le 08 avril 2024 par le Conseil Municipal de Lautrec.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes.

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses

Les dépenses d'exploitation se composent essentiellement des charges liées à l'entretien des réseaux et du lagunage, à l'entretien des pompes du poste de relevage, à la consommation d'électricité, aux honoraires de Véolia pour le recouvrement de la taxe d'assainissement, aux charges de personnels mis à disposition par le budget de la Commune et à l'étude pour la réalisation d'un schéma d'assainissement.

Il n'y a aucun emprunt sur le budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses d'exploitation de l'année 2024 s'élèvent à **60 910.75€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2024
011 –Charges à caractère général	18 446.12
012- Charges de personnel	7 133.27
65- Autres charges de gestion courante	3 507.90
67- Charges exceptionnelles	779.25
68-Dotation aux provisions	128.21
042- Opération d'ordre	30 916.00
TOTAL	60 910.75

Les recettes

Les recettes d'exploitation se composent principalement de la redevance des particuliers au titre de la redevance de l'assainissement collectif.

Autre recette : Une taxe de raccordement au réseau collectif d'assainissement établie à 2 000€ par raccordement d'un logement ou d'une maison d'habitation au réseau.

Ces recettes réelles d'exploitation sont complétées par des opérations d'ordre (travaux régie et amortissement)

Les recettes d'exploitation de l'année **2024** s'élève à **60 117.87€**

CHAPITRE	CA 2024
70 –Ventes de produits fabriqués	59 571.17
74- Subvention d'exploitation	
77- Produits exceptionnels	
042 –Opération d'ordre entre section	546.70
TOTAL	60 117.87
<i>Excédent d'exploitation reporté</i>	<i>169 239.02</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de 2024 s'élèvent **546.70€**

Elles correspondent à des opérations d'ordre (travaux régie et amortissement).

Les recettes

Les recettes d'investissement de l'année 2024 représentent **57 799.55€**.

Elles se composent du FCTVA pour 26 883.55€ et d'opération d'ordre correspondant à l'amortissement des biens pour 30 916€